



MARCHES PUBLICS - PROCÉDURE ADAPTEE

PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Objet du marché :

**Projet de territoire des gorges de l'Aveyron et vallée de la Vère
(site inscrit au titre de la loi de 1930).**

Pour un projet de territoire

des gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère



Crédit photo DREAL Occitanie

Une expérience grandeur nature

Les Gorges de l'Aveyron,
réservent aux amateurs de paysages préservés
une succession de hautes falaises calcaires,
dominant une nature sauvage et verdoyante,
ponctuées de charmantes cités historiques.

<http://www.gorges-aveyron-tourisme.com/decouvrir/les-gorges-de-laveyron>

Table des matières

I Objet.....	3
II Contexte général.....	3
1- Le site inscrit des gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère.....	3
2- Présentation du site.....	5
2.1 Le vocabulaire paysager du site.....	5
2.2 L'agriculture.....	7
2.3 L'approche du site.....	8
2.4 Les prolongements culturels.....	8
3- Découpage administratif.....	10
4- Autres démarches patrimoniales.....	11
4.1 Secteur Patrimonial Remarquable (SPR).....	11
4.2 Grands Sites Occitanie (GSO).....	11
4.3 Natura 2000 et Espaces Naturels sensibles.....	12
III Cahier des charges.....	13
1- Le périmètre d'étude.....	13
2- Contenu du projet de territoire.....	15
2.1 Un diagnostic partagé.....	15
2.2 Des grandes orientations pour le projet de territoire.....	17
2.3 Le programme d'actions.....	18
2.4 Des préconisations réglementaires.....	19
3- Livrables attendus.....	19
4- Pilotage et animation.....	20
4.1 La participation des acteurs locaux et de la population.....	20
4.2 Les instances de pilotage.....	20
4.3 Rôles de la Dreal et du prestataire.....	21
4.4 Délai d'exécution.....	21
IV Ressources mises à disposition.....	23

I Objet

Le présent cahier des charges définit le cadre des prestations à réaliser pour élaborer un projet de territoire sur le territoire des gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère, situé sur la limite entre les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Les gorges de l'Aveyron et la vallée de la Vère font l'objet d'un site inscrit au titre de la loi de 1930, pour la qualité de ses paysages naturels et de son patrimoine architectural. Pour ses qualités exceptionnelles, ce site est proposé pour une protection accrue et intégré à la liste nationale des sites majeurs restant à classer. Dans cette démarche, la DREAL propose au préalable la conception d'un projet de territoire, qui permettra notamment d'évaluer l'opportunité et l'adhésion locale à un projet de classement du site.

Le projet de territoire à construire est un document de référence qui, sur la base d'un diagnostic et d'objectifs partagés de préservation de l'identité des lieux, définit les actions de gestion, de protection ou d'aménagement à mettre en œuvre afin de les atteindre. Il synthétise les enjeux actuels et futurs du territoire, et doit être envisagé comme un document d'intention, qui croise les différents regards (élus, habitants, agriculteurs, services de l'Etat...) qui s'y posent. Il doit permettre ainsi d'accompagner les acteurs locaux pour concevoir ou orienter leurs projets afin qu'ils soient compatibles avec les valeurs du site considéré. Certaines de ses orientations peuvent être reprises dans les documents d'urbanisme et être rendues ainsi opposables.

L'objet du cahier des charges est donc :

- la réalisation d'un diagnostic partagé, qui intégrera le recueil des perceptions des habitants et usagers du site ; en option, à valider avec les élus du territoire, ces perceptions pourront faire l'objet d'une mise en forme par une démarche culturelle et artistique « Portraits de paysage » ;

- la définition des enjeux et orientations spatialisées sur le territoire ;

- l'établissement d'un programme d'actions de gestion, de protection ou d'aménagement, qui constitue le cœur du projet de territoire ;

- l'identification des outils réglementaires mobilisables pour la mise en œuvre du projet de territoire (documents d'urbanisme, site classé, site patrimonial remarquable, cahier de gestion ...).

II Contexte général

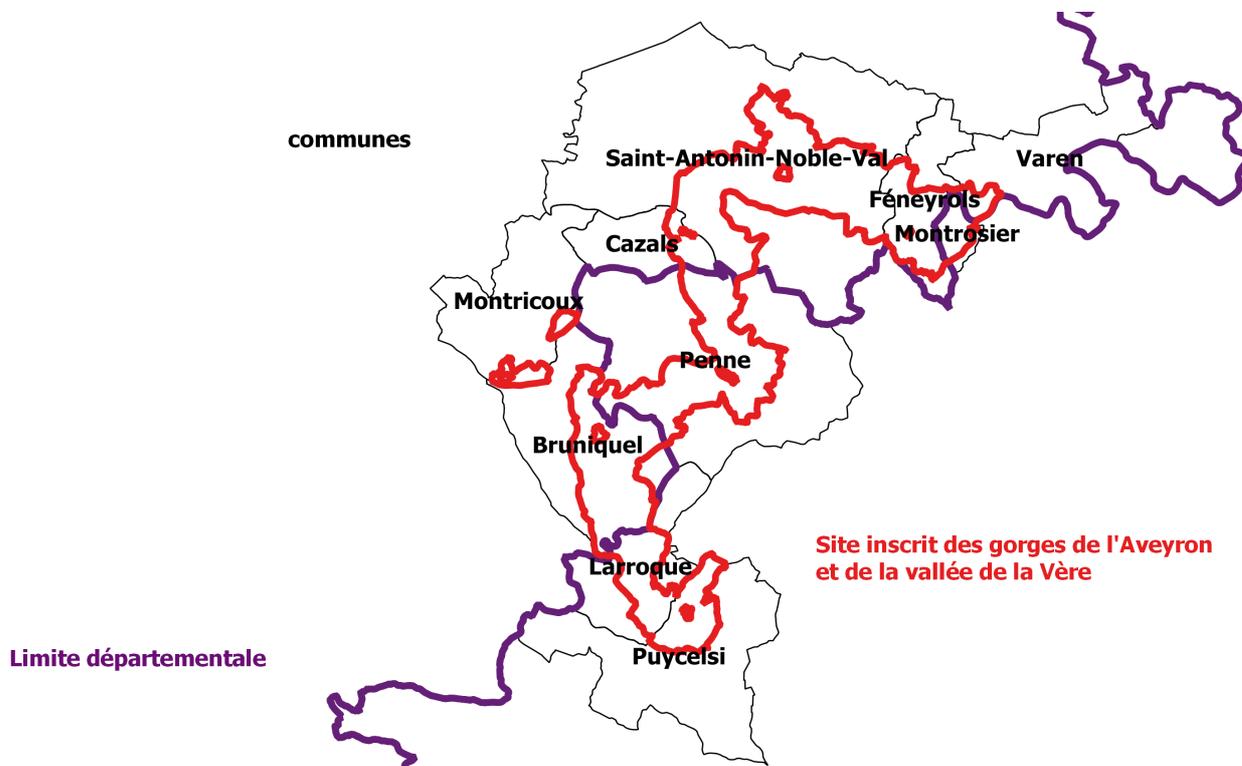
1- Le site inscrit des gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère

Ce site est inscrit depuis février 1985 pour son caractère pittoresque. Il regroupe deux séquences : celle de la vallée de l'Aveyron (de Varen à l'est à Montricoux à l'ouest) et celle de son affluent, la Vère, de la confluence à Bruniquel jusqu'à Puycelsi au sud.

Contrairement à ce qu'évoque son nom, ce site présente la particularité de se développer

tantôt sur le département du Tarn-et-Garonne, tantôt sur celui du Tarn. Il couvre 9000 ha et s'étend sur 10 communes.

Le village de Montricoux et ses abords, et Tragnié font partie du site inscrit mais le périmètre n'est pas jointif à celui des gorges sans justification morphologique ou paysagère évidente.



Le site des Gorges est remarquable, il allie un paysage naturel spectaculaire entaillant les Causses (surtout entre St Antonin-Noble-Val et Bruniquel) fait de falaises abruptes, de coteaux boisés et de fonds de vallée sinueux maintenus ouverts par l'agriculture (surtout en amont du Roc d'Anglars et dans la vallée de la Vère) et un patrimoine urbain et architectural de grande qualité. En effet, ces vallées sont jalonnées par des bourgs et des villages, certains perchés, dont la notoriété est déjà acquise (St Antonin-Noble-Val, Penne, Bruniquel, Puycelsi). De ce dialogue entre une topographie escarpée, une végétation spontanée, la rivière et la main de l'homme, résulte un ensemble exceptionnel dont on peut profiter de deux manières contrastées : soit en vision panoramique, du haut des versants ou des villages perchés, soit dans une relation plus intime en suivant le cours de l'eau et les étroites prairies.

Vue depuis le Roc d'Anglars



2- Présentation du site

D'un point de vue paysager, plusieurs thèmes entrent en résonance, qu'ils soient naturels ou culturels ; ils induisent, entre autres, des pratiques touristiques tournées vers le sport qui participent grandement à l'attractivité actuelle des gorges.

2.1 Le vocabulaire paysager du site

L'EAU

Présence :

Du fait d'une ripisylve épaisse, l'eau de la rivière n'est perceptible que ponctuellement, c'est-à-dire aux rares franchissements existants et sur quelques points hauts, notamment les villages-belvédère, ou bien carrément faut-il être sur l'eau en canoë.

En revanche l'effet de gorge, lui, est fortement ressenti.

Ainsi, pour le promeneur, l'Aveyron s'exprime actuellement bien plus à travers sa gorge qu'à travers son eau, sauf s'il pratique les sports nautiques.

Accessibilité :

Bien que longée de près par les départementales (D964 et D115), les berges sont majoritairement privées, donc inaccessibles, hormis quelques rares plages naturelles. De plus, elles sont presque entièrement boisées.

D'un point de vue foncier, la limite de propriété est au milieu de la rivière, mais l'eau appartient à l'État.

Invisibilité et inaccessibilité sont deux caractères associés qui rendent la rivière encore plus secrète et réservée aux seuls pagayeurs. Corollairement, ils lui garantissent une certaine tranquillité et préservation. Les gorges sont nées de l'action érosive de l'eau, celle-ci est le fil conducteur dynamique qui nous fait entrer et sortir, il est donc primordial d'étudier les conditions de son approche dès les entrées du site comme à l'intérieur. L'eau a aussi été le fondement de la première industrialisation de la vallée avec l'implantation de moulins. Et parallèlement, l'eau est déjà le support d'activités de loisirs (pêche, baignade, canoë...) que le projet de territoire doit aider à cerner et à maîtriser les aménagements inhérents à ses pratiques.

Le thème de l'eau est donc lié aux thèmes de la forêt, de l'accessibilité, des vues ci-après détaillés.

LA FORET

Elle est omniprésente, en vertical comme en horizontal, dominant par sa présence, l'agriculture cantonnée majoritairement dans les lunes alluviales aux creux des méandres. Présente sous différents cortèges, elle couvre littéralement le site, à perte de vue.

Sur les causses plats et presque déserts alternent pâturages à moutons (en régression) et taillis de chênes spontanés, alors que les versants non cultivés sont occupés par le chêne pubescent et chêne vert particulièrement adaptés aux fortes pentes et corniches rocheuses.

Par ailleurs, le massif de Grésigne, petit élément montagneux détaché du massif central, contigu au site inscrit, est une belle forêt domaniale de 3,526 ha remarquable par la variété de son peuplement (hêtre, charme, chênes pubescent, vert, rouvre et pins) qui en fait la plus grande chênaie rouvre du sud de la France. Il s'agit d'une ancienne forêt

royale, qui tire son nom des grès qui constituent son sol, autour de laquelle Louis XIV fit construire une enceinte dont il reste quelques vestiges. Jusqu'en 1850, des maîtres verriers officiaient sur place dans des ateliers mobiles en exploitant la forêt (charbon de bois), la pierre (grès pour le verre) et l'eau (salicorne des zones humides pour la soude) afin de produire de la vaisselle d'un vert-bleuté. De forme ronde, la forêt de Grésigne est, en plus du mur d'enceinte (vestiges), ceinturée par une dépression naturelle. Elle est traversée par deux GR (le GR46 passant par Puycelsi vers la Vère, le GR de pays venant de Cordes vers Penne). Ce dernier donne accès aux gorges par les hauteurs, ce qui est assez rare et spectaculaire.

La forêt étant un élément majeur du site, il serait intéressant, d'une part d'imaginer de quelle manière la forêt de Grésigne peut être « rattachée » au site inscrit, au sens propre ou figuré, notamment par son histoire et son économie (bois, verreries, charbon, tonnellerie..) et par sa grande biodiversité. D'autre part, elle peut être valorisée pour le tourisme et gérée en lien avec les autres thèmes.

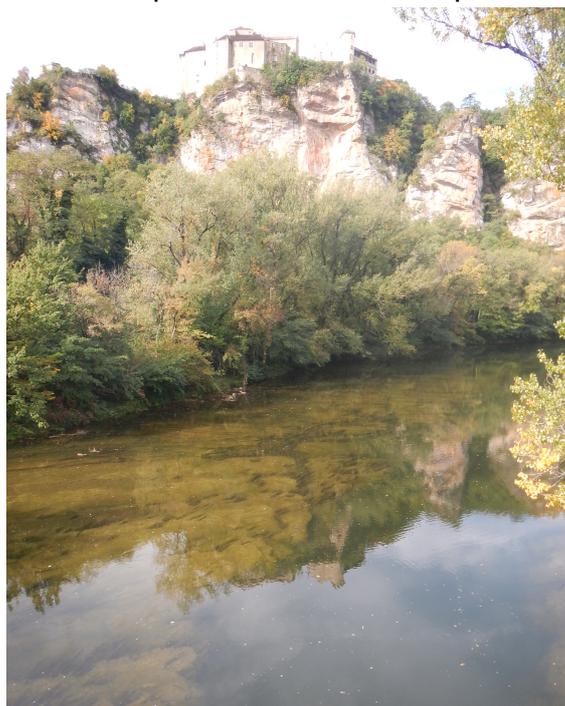
LA PIERRE

Bien que visiblement moins couvrante que la forêt, elle affleure partout, se manifestant sous divers visages.

- verticale des falaises ou des corniches naturelles, blanches, ou rouges (Larroque)
- verticale des villages perchés
- horizontale du fond de la rivière, bien perceptible grâce à une eau claire et peu profonde
- horizontale des cailloux du Causse.

Elle permet, par son apparition ponctuelle et contrastée dans toute la « verdure dominante » du site, de conduire le regard d'un lieu à un autre, par ricochets visuels, et donc d'ouvrir vers les horizons proches ou lointains, ce qui libère de l'effet claustrophobe des gorges.

La forme des versants, verticaux ou à forte pente, a été déterminée par la compacité de la roche et par la manière dont elle a réagi aux mouvements tectoniques subis par l'ensemble du massif calcaire. La localisation des méandres dépend de la résistance des roches, méandres encaissés dans les calcaires compacts ou en bancs épais, méandres dégagés dans les calcaires à plaquettes.



*Un très beau continuum :
village perché, falaise, rocher dans l'eau,
eau de la rivière*

La pierre est probablement l'élément qui présente le plus grand spectre du naturel à l'anthropisation. La pierre est donc le thème qui offre le plus de prolongations diversifiées vers la culture et la connaissance (l'histoire, la préhistoire, l'architecture, la géologie, ...) et probablement le matériau le plus exploité (bâtiment, carrière, mines, industrie, verrerie, escalade, spéléologie, ...)

Ces accroches multiples pourront être avantageusement valorisées par un projet touristique cohérent.

A ce titre il serait intéressant d'étudier la pertinence d'un prolongement du territoire de projet jusqu'à la gare de Lexos, monument historique depuis 2007, qui témoigne de l'activité industrielle de l'exploitation de la pierre (extraction pour confection de la bouillie bordelaise, puis cimenterie). La voie de chemin de fer abandonnée liée aux mines qu'emprunte la départementale principale D115 du fond des gorges est aussi une source potentielle de valorisation historique de l'exploitation des gorges.

2.2 L'agriculture

Bien qu'occupant actuellement peu de surface, l'agriculture est importante à plusieurs titres.

ESPACE D'OPPORTUNITE

Situés principalement dans les lunes alluviales formées au creux des méandres, entre route et berge, les parcelles cultivées sont les seuls espaces ouverts du site, hormis le rebord des causses.

Grâce au recul et à l'ouverture visuelle qu'elles permettent, elles jouent donc un rôle primordial dans la découverte des gorges et de leurs parois verticales ; la sinuosité de la vallée combinée aux espaces agricoles permet une multiplicité de visuels par le changement constant d'orientation.

L'autre cas, plus classique, est la répartition des espaces ouverts autour ou à proximité des villages. Dans un site étroit, ils procurent des perspectives sur les villages dont les silhouettes et qualités intrinsèques sont un des éléments majeurs du paysage.

LUTTE CONTRE LA FERMETURE DE LA VALLEE

La banalisation des sites par la fermeture des vallées est une menace récurrente à laquelle les gorges de l'Aveyron sont confrontées. Elle est ici d'autant plus préjudiciable que nous sommes dans un paysage vertical déjà fortement cloisonné par des versants abrupts forestiers et que les rives sont quasi inaccessibles. Dans les secteurs agricoles, la rivière ou le site des gorges nous semble enfin accessible, si ce n'est physiquement, au moins visuellement.

VALEUR ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

L'agriculture dans ce secteur est très diversifiée (cultures, vergers, élevage), au sein même d'une exploitation et d'une exploitation à l'autre. Cet état de fait milite pour une valorisation par les circuits courts que le tourisme peut dynamiser.

L'AGRICULTURE OUTIL DE LUTTE CONTRE L'URBANISATION EXTENSIVE

L'agriculture comme force de résistance à une expansion lâche de l'urbanisation n'est plus à démontrer. Encore faut-il une politique de soutien.

On voit que l'agriculture est une force et un outil d'appropriation paysagère et de valorisation économique des gorges, à la condition toutefois, vu l'isolement des exploitations, qu'un projet de territoire et des outils appropriés la soutienne. L'étude devra faire le bilan de l'occupation agricole des sols et des outils potentiels de valorisation.

2.3 L'approche du site

LES VUES

Du fait de l'étroitesse de la gorge, de sa sinuosité qui fractionne les perspectives, de la couverture végétale abondante, de la déprise agricole, de l'inaccessibilité des berges, l'Aveyron et, dans une moindre mesure ses confluent (Vère, Bonnette, Seye), reste un mystère qui se dévoile avec parcimonie mais souvent spectaculairement.

Les perceptions possibles se résument à quatre positions principales :

- en fond : sur l'eau
- en bas : depuis la route des berges, depuis les ponts, et à travers les espaces agricoles ouverts cantonnés dans les méandres
- l'intermédiaire : depuis les villages perchés
- en haut : sur le rebord de falaise

Chaque position génère une appropriation du paysage :

- le fond : la verticalité et la profondeur des gorges qui privilégient la *théâtralité*,
- la basse : l'eau, qui privilégie le *tactile*
- l'intermédiaire depuis les villages : le tableau perspectif qui privilégie le *pictural*,
- la haute : la sinuosité graphique des gorges, le ricochet visuel des fronts de falaises enfouies dans la forêt et l'au-delà des gorges que sont les Causses qui privilégient la *compréhension géographique*

Cette diversité d'appropriation devra être cernée, précisée, et hiérarchisée afin de justifier les limites du territoire de projet, d'alimenter le travail sur les accès et la gestion.

LES ACCES

La majorité et les principaux accès se font en voiture, depuis les vallées. D'où l'importance de bien délimiter et choisir les extrémités du site qui seront perçues comme les portes d'entrée, terme qui prend toute son sens dans un profil de gorge.

Deux accès par les hauteurs, au nord/ouest depuis Septfonds et au sud depuis Gaillac, traversent les Causses pour rejoindre Saint Antonin Noble Val en passant par deux sites majeurs de découverte (le haut le Roc d'Anglars et le cirque de Bône).

Cette inversion des regards d'approche, mériterait d'être valorisée comme complémentaire.

Mais comme on l'a vu précédemment, l'accès par la vallée, bien que la route serre souvent de très près la rivière, ne donne que rarement la possibilité de voir l'eau.

Il serait souhaitable d'améliorer cette situation, notamment par un travail sur le foncier.

2.4 Les prolongements culturels

Comme on l'a entrevu précédemment, chaque élément de paysage offre son prolongement culturel et de loisirs :

- la pierre les falaises :

- * abritent des grottes dont une découverte récente à Bruniquel témoigne d'une architecture néandertalienne (-176.500 ans) bien plus ancienne que Lascaux (-22.000 ans). Une première étude est en cours pour la valorisation de la grotte avec une possibilité de restitution 3D dans le château et parallèlement il est programmé la réalisation d'un diagnostic sanitaire sur l'ensemble du château afin de pouvoir accompagner le projet musée par des travaux sur le monument.

- * accueillent un habitat troglodyte (à Larroque par exemple)

- * sont le support de spéléologie, d'escalade, de parapente

- * ont inspiré les artistes tels que le sculpteur Zadkine (1890-1967), le peintre Ramay

- * montrent un patrimoine architectural important et des manifestations culturelles (festival de percussions, ...)

- * pourrait exploiter l'histoire des mines et des carrières, en lien avec l'ancienne voie ferrée

- * en forêt de Grésigne, le grès était la matière première des verriers mais aussi la chaux

...



Le rocher et château de Penne en étrange résonance avec la silhouette des sculptures d'O.Zadkine

- la forêt :

- * support de randonnée et pratique de VTT

- * cueillette de champignons en forêt de Grésigne (cèpes et girolles)

- l'eau :

- * tous les sports de pagaie facilités par le faible courant de l'Aveyron

- * la pêche

- * la baignade

- * l'exploration des rivières souterraines

Par ailleurs, il existe des centres d'Art proches du site inscrit qui commencent à se mettre en réseau et pour lesquels les gorges de l'Aveyron pourraient être le lien fonctionnel.

3- Découpage administratif

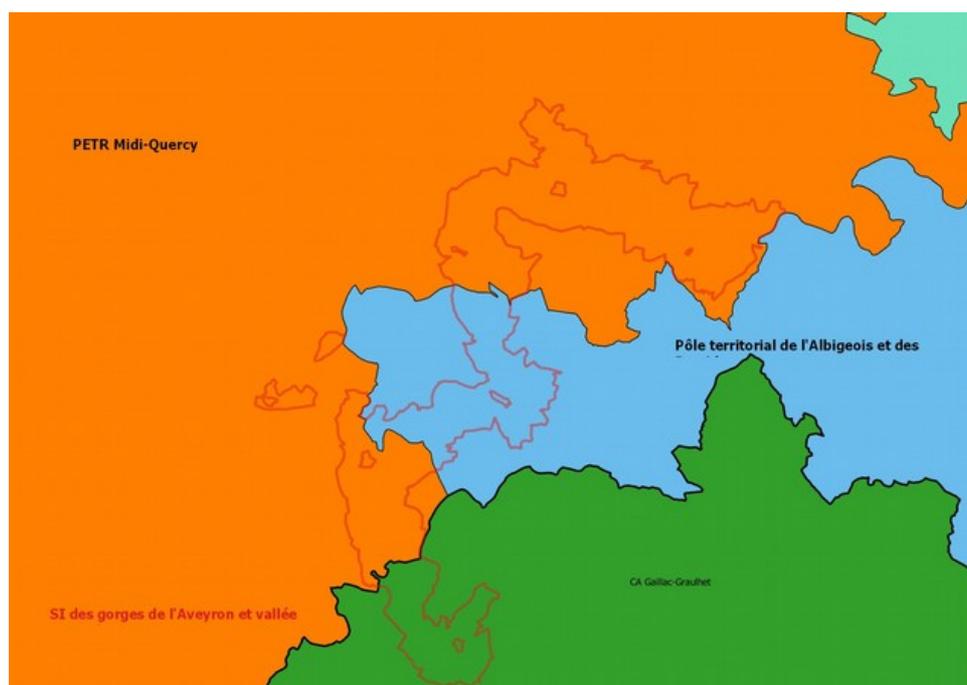
Le site inscrit recouvre 10 communes sur les deux départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Il concerne 4 communautés de communes :

- CC du Quercy Rouergue et gorges de l'Aveyron
- CC Quercy vert et Aveyron
- CA Gaillac-Graulhet
- CC du Cordais et des Causses



et 2 Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR):

- Pays Midi-Quercy
- Albigeois et Bastides



Le rapport d'inscription de 1985 soulignait déjà l'hétérogénéité de ce territoire qui rendait difficile un développement commun de l'économie touristique. Si le site inscrit a permis de préserver les qualités paysagères de ce territoire, celui-ci ne bénéficie pas de la notoriété à laquelle il pourrait prétendre et un projet commun fait toujours défaut : la déprise agricole conduit à la fermeture des paysages, les démarches engagées ne tiennent pas compte de l'unité de cette vallée.

Une réflexion partagée à l'échelle de ce territoire permettra de définir les enjeux spécifiques de cette vallée, des orientations et actions communes notamment en matière de tourisme et de maintien de l'agriculture.

4- Autres démarches patrimoniales

D'autres politiques de protection et valorisation existent ou sont en cours d'élaboration sur des secteurs intercédant avec le site inscrit. Il s'agit des S.P.R., des G.S.O., des Docob Natura 2000 et de la politique des Espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

4.1 Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager. Les sites patrimoniaux remarquables sont « *les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.* »

Le dispositif permet d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux sur un même territoire. Ces enjeux sont retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui peut prendre deux formes :

- soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme)
- soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (servitude d'utilité publique)

Certains villages au patrimoine architectural particulièrement riche pourraient bénéficier de ce type de protection adapté :

Saint-Antonin-Noble-Val (82), Caylus (82), Bruniquel (82), Montricoux (82), Penne (81), Puycelsi (81), Larroque (81). La majorité de ces communes, pour certaines par le biais d'une maîtrise d'ouvrage communautaire, a déjà délibéré en faveur de l'élaboration d'un SPR.

4.2 Grands Sites Occitanie (GSO)

Le territoire du site inscrit accueille deux Grands Sites Occitanie indépendants :

- les Bastides et Gorges de l'Aveyron (Saint Antonin Nobleval)
- Cordes et Cités Médiévales (Penne, Bruniquel, Puycelsi, Larroque).

Cette politique menée par le Conseil Régional a pour objectif de valoriser et de mettre en

réseau les nombreux sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent fortement à la qualité et à l'identité de l'Occitanie. Elle vise ainsi à :

- favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,
- pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région OCCITANIE/Pyrénées Méditerranée sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie »,
- innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie »
- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie,
- favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional.
- préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

Des contrats ont été élaborés en 2018 sur ces deux territoires.

4,3 Natura 2000 et Espaces Naturels sensibles

Depuis 1988, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne a souhaité que soit aménagé et géré un réseau de sites présentant un intérêt écologique (faunistique et floristique), patrimonial et/ou paysager. A ce jour, une vingtaine d'Espaces Naturels Sensibles ont été créés.

La majorité d'entre eux sont libres d'accès. Des sentiers de découverte, une signalétique adaptée ainsi que des animations pédagogiques organisées ponctuellement permettent la découverte de ces milieux. D'autres, particulièrement sensibles, font l'objet de mesures de préservation adaptées.

Le périmètre de l'étude est concerné par 2 espaces naturels sensibles :

- Parc et jardins (et abri sous-roche) à Bruniquel
- Cirque de Bône à Saint-Antonin-Noble-Val

Par ailleurs, le territoire du site inscrit des Gorges de l'Aveyron et vallée de la Vère est majoritairement couvert par des zonages Natura 2000 : la zone Forêt de Grésigne et environs qui relève de la directive Oiseaux et 2 zones qui relèvent de la directive Habitats :

- Forêt de la Grésigne
- Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère.

Ces sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Chacun de ces territoires est couvert par un plan de gestion dit Document d'objectif (DOCOB) qui comprend un diagnostic très riche et plan d'actions...

III Cahier des charges

Loin de figer ce territoire, le projet de territoire représente une reconnaissance de l'intégrité paysagère et de l'histoire du lieu. Il permet de le faire connaître et d'en transmettre la mémoire aux générations futures, dans le cadre d'un projet garant des valeurs patrimoniales qui lui sont reconnues aujourd'hui.

1- Le périmètre d'étude

Le périmètre de projet est constitué principalement du site inscrit des Gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère auquel sont ajoutés :

- l'intégralité de la commune de Montricoux
- la prairie au sud de Laval, bien visible depuis Puycelsi, porte sud du site inscrit
- Lexos et sa gare
- la commune de Milhars (commune riveraine de l'Aveyron et patrimoine architectural)

Au-delà de ce périmètre, des « points d'accroche » ou territoires connexes sont à mettre en lien avec le territoire d'étude : l'abbaye de Beaulieu, Nègrepelisse, la forêt de Grésigne, la grotte du Bosc à Saint-Antonin-Noble-Val, la vallée de la Bonnette qui offre un patrimoine paysager d'exception, l'aval de la vallée de l'Aveyron jusqu'à Najac, Castelnau-de-Montmirail ...

Une attention particulière sera apportée aux « portes » du site et aux conditions de leur approche. Les limites n'étant pas seulement vue comme contenant un sujet interne remarquable, mais comme un moment où, venant de l'extérieur, on « bascule » vers une autre histoire.



*Vue depuis Puycelsi
vers la limite Sud du site
(vallée de la Vère)*

2- Contenu du projet de territoire

2.1 Un diagnostic partagé

Le diagnostic a pour objectif de révéler les éléments qui fondent l'identité du site, son fonctionnement, ses usages et ses dynamiques d'évolution. Leur analyse permettra de partager les valeurs paysagères du territoire qui constitueront le fondement du programme d'actions.

On attend de cette étude qu'elle aborde le site à travers la focale du paysage et plus précisément sous l'angle des 4 thèmes pressentis que sont l'eau, la forêt, la pierre et l'expression culturelle et artistique.

Pour la valorisation de ces 4 thèmes et leur mise en lien seront, dans la mesure de leur pertinence, explorées les notions suivantes :

- fondements géographiques, géomorphologiques et historiques des paysages ;
- architecture et patrimoine bâti : bâti de caractère, patrimoine rural, typologies architecturales, interventions récentes, caractérisation du bâti contemporain.
Sur les territoires qui font ou feront l'objet d'un SPR, il n'est pas demandé une analyse architecturale fine, objet d'études dédiées.
- patrimoine artisanal et industriel ;
- analyse des transitions entre urbain et rural ;
- espace et modes de gestion agricoles ;
- patrimoine naturel ;
- Trame verte et bleue : état des lieux et fonctionnement ;
- structures paysagères, perceptions visuelles, accessibilité et éléments de paysage caractéristiques du territoire, points sensibles ou lieux dégradés, analyse des dynamiques en cours ;
- ressources économiques du territoire ;
- autonomie énergétique ;
- accueil touristique et loisirs : activités, circuits de découverte, état des lieux de l'hébergement touristique et regard critique sur son intégration paysagère, y compris les espaces d'accompagnement (parking, plage...), signalétique et enseignes, potentialités ;
- sur la base du fond de plan foncier fourni par la maîtrise d'ouvrage, repérages des opportunités foncières qui après intervention, valoriseraient et les aménagements ;
- projets et politiques portées par les collectivités en faveur du paysage et du tourisme ;
- ressources culturelles, artistiques, artisanales (lieux, thématiques, événementiels, ...)
- ...

Ce diagnostic sera complété par une **approche sociologique portant sur les perceptions et représentations collectives des paysages** de ce territoire d'étude.

Ce recueil mettra au jour le regard et le point de vue d'acteurs locaux sur le paysage, ses

perspectives d'évolutions et les orientations à donner au projet de territoire, dans l'esprit de la Convention européenne du paysage (entrée en vigueur en France en juillet 2006).

Cette étape du diagnostic devra déterminer les perceptions positives sur lesquelles s'appuyer et les perceptions négatives à faire évoluer. Ces perceptions concerneront à la fois les temps passés (archives, témoignages, photographies, articles de presse), le présent (enquêtes auprès d'acteurs, d'habitants, d'usagers représentatifs de la diversité des regards), l'avenir (attentes en matière d'usage, de gestion et de préservation). Entre regards particuliers et valeurs partagées, ce recueil de perception doit initier un débat sur ce qui constitue le bien commun du territoire et impulser alors la mise en œuvre du projet de territoire.

Le prestataire devra notamment recueillir des points de vue et préoccupations d'acteurs, habitants et usagers. Ce recueil, non exhaustif, doit être représentatif de la diversité des regards sur le territoire.

Les groupes-cible seront constitués sur propositions du prestataire et validés par le maître d'ouvrage avant le démarrage du recueil.

Seront notamment recherchés :

- les lieux/points de vue emblématiques de qualité paysagère ou de dégradation,
- les atouts et faiblesses du paysage, les opportunités/menaces en termes de développement durable tels qu'ils ressortent des perceptions ;
- ainsi que les idées d'actions ou d'aménagement d'intérêt collectif proposées, lieux ou secteurs à potentialités.

La méthodologie sera proposée par le prestataire. Elle inclura l'animation d'une réunion de restitution en fin de diagnostic, auprès de l'ensemble des enquêtés pour présenter leurs regards croisés.

A l'issue du diagnostic, les valeurs paysagères et les enjeux du territoire devront être spatialisés. Par ailleurs, le prestataire proposera pour chaque thématique les éléments qui pourraient faire l'objet d'un suivi dans le cadre d'un observatoire photographique des paysages.

Par ailleurs, l'idée est également de coconstruire une image synthétique et fédératrice des gorges de l'Aveyron et de la Vère reposant sur le patrimoine paysager (culturel et naturel). Cette image dont le vocabulaire sera ciblé servira de base et leitmotiv à la communication touristique ultérieure.

Prestation supplémentaire éventuelle :

Intervention artistique, « portrait de paysages »

Le prestataire intégrera en option dans sa proposition, une démarche culturelle et artistique qui donnera forme aux perceptions recueillies.

Elle suivra trois buts principaux : participer à la concertation de la population, produire d'une œuvre personnelle sur le paysage soutenu par le réseau ou l'un des centres d'art, élaborer les concepts d'un livret « portrait de paysages » (exemple sur d'autres sites) et d'une manifestation de lancement de ce livret.

L'objectif général est de diversifier, expérimenter, enrichir l'écoute des habitants,

l'approche sensible de ce paysage, et sa mise en forme créative.

Les modes d'approches et finalisations, mis à part la manifestation et le livret « portrait de paysages », sont laissés libres d'élaboration par l'artiste; ils peuvent prendre la forme d'œuvres artistiques éphémères et/ou d'un événementiel (danse, musique, théâtre, expositions ...) qui expriment les perceptions des habitants et de l'artiste. L'œuvre exprimera le sens des lieux qui font paysage dans la vie quotidienne de ceux qui y vivent.

Un ou plusieurs artistes pourront ainsi être associés.

La démarche artistique sera conjointe, coordonnée et partagée avec celle de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La démarche et les lieux d'intervention devront être validée au démarrage de l'étude par la maîtrise d'ouvrage et les élus locaux qui prendront en charge la logistique, l'accueil des artistes et l'installation des œuvres.

Le processus comprendra à minima :

- prise de connaissance du terrain
- contact avec les habitants et élus
- montage d'actions, ateliers... faisant émerger la parole et les valeurs partagées sur le paysage par la communauté
- participation aux réunions de rendu de l'étude des phases 1/2/3
- synthèse et restitution sous une forme à proposer, des productions éventuelles amateurs réalisés lors des ateliers
- réalisation d'une œuvre par l'artiste
- élaboration d'un portrait de paysage (livret et manifestation). Le livret a pour but de témoigner des étapes de la réalisation de ce portrait.

Pour le livret et la manifestation, seuls le concept et sa notice, la mise à disposition des documents et l'accompagnement sont chiffrés par l'artiste. La conception graphique du livret, l'impression et la diffusion ainsi que l'organisation de la manifestation ne sont pas à la charge de l'artiste. Une charte et une trame sera fournie par la Dreal Occitanie, afin de respecter les principes mis en œuvre lors de démarche de ce type.

La prestation de l'artiste intègre son travail auprès des habitants, ses déplacements, sa production personnelle, mais pas les conditions de sa valorisation au public (exposition, projection film, montage événementiel...) qui seront examinées avec les acteurs du territoire.

2.2 Des grandes orientations pour le projet de territoire

Le prestataire doit proposer ici une stratégie pour développer l'attractivité et la qualité des paysages du territoire. Des orientations spatialisées seront définies à partir des enjeux identifiés lors du diagnostic, en tenant compte en particulier des résultats du recueil de perceptions.

Le projet de territoire devra s'appuyer sur le triptyque des éléments paysagers eau / pierre / forêt en permettant à chacun des thèmes de dialoguer, d'exister, d'être perceptible d'une manière ou d'une autre et de valoriser cette ressource culturelle, écologique et touristique.

Différents thèmes pourront être mis en avant et déclinés en orientations :

- L'architecture et le patrimoine : les villages, les châteaux
- La paléontologie-anthropologie (les grottes)
- Les arts (Abbaye de Beaulieu à Ginals, Sculpteur Zadkine à Caylus, Centre d'art et de Design La cuisine à Nègrepelisse, Abattoirs de Toulouse...) et artisanat (verrerie, ...)
- La géologie : voie ferrée liée à l'exploitation du phosphate, spéléologie
- Les sports
- La biodiversité et la nature
- Le climat
- ...

Sur chacun des thèmes, des lieux mis en lien peuvent se situer en dehors du site qui devient alors un médiateur, à partir de ses fortes qualités intrinsèques naturelles : « Des gorges naturelles, aux gorges de la connaissance ».

À partir de là, les lieux d'intérêt ne sont pas perçus comme des entités individuelles mais comme appartenant à un **corpus** « lieux de culture ou d'intérêt – liaisonnés par le fil d'un paysage naturel – les méandres des gorges de l'Aveyron, de la Vère, mais aussi de la Bonnette et de la Seye ».

Ce fonctionnement est favorisé par la physionomie du paysage : fil sinueux en creux, conducteur, clairement délimité par les lignes de crête.

Le prestataire proposera ainsi une sorte de « Trame blanche » , un peu comme le principe de la trame verte et bleue, où nature et culture sont mêlées.

Ainsi, on a un continuum d'attention pour le visiteur et peu importe si les lieux connectés sont en dehors du site. Cette approche permettra également de créer du lien avec les démarches en cours « Grands Sites Occitanie » dont il faudra intégrer les objectifs et thématiques.

2.3 Le programme d'actions

Inspiré de la concertation, ce programme œuvrera dans l'intérêt général du site inscrit et pour la réalisation d'un projet de territoire basé sur un développement économique raisonné, maîtrisé, et optimisé.

Les grandes orientations donneront le cadre pour proposer un programme d'actions à court, moyen et long terme (soit 2, 5 ,plus de 10 ans), de gestion, de protection ou d'aménagement.

A partir des grandes orientations, le prestataire proposera a priori 4 thématiques à développer qui donneront lieu à 4 groupes de travail élargis regroupant les acteurs concernés afin de construire collectivement le programme d'actions.

Le programme d'actions, décliné sous forme de fiches-actions, pourra prendre différentes formes : cahiers de recommandations architecturales, mesures pour harmoniser les enseignes et signalétiques touristiques et commerciales, circuits de découverte dans et hors du site pour valoriser l'ensemble du patrimoine (agriculture, architecture et patrimoine, paléo-anthropologie, arts, géologie, sports, biodiversité, géomorphologie, culture, arts culinaires ...), création d'ouvertures paysagères, mesures pour encadrer les activités de nature, éléments de paysage à préserver, mettre en valeur ou réhabiliter, achat de foncier ou emplacement réservé pour accessibilité de la rivière par exemple, développement maîtrisé des ENR, mesures de préservation ou dynamisation de l'agriculture, ...

La synthèse des travaux des groupes constituera le programme d'actions. Une présentation et un débat sera organisé avec les personnes enquêtées en phase de recueil de perceptions. Une réflexion sur la gouvernance du programme d'actions sera menée avec le comité de pilotage.

L'ensemble des actions spatiales ou physiques sur le site devront œuvrer dans le sens de l'amélioration de la trame verte et bleue. Chaque fiche action contiendra un paragraphe explicitant sa répercussion sur la T.V.B en plus-value, moins-value, compensation et mesures de gestion...

2.4 Des préconisations réglementaires

Pour compléter le programme d'actions, le prestataire identifiera les outils réglementaires mobilisables pour la mise en œuvre du projet de territoire (documents d'urbanisme, site classé, site patrimonial remarquable, cahier de gestion ...).

Dans cette phase, le prestataire devra notamment fournir les éléments qui démontreraient l'intérêt d'un classement coordonné avec des SPR sur les centres urbains les plus importants. Il en proposera précisément l'enveloppe géographique pertinente, en lien avec les études SPR en cours. Il en analysera également précisément les effets.

Le prestataire proposera d'autres types d'outils mobilisables et en réalisera une analyse comparée (type AFOM).

3- Livrables attendus

Prestation principale : Projet de territoire

- Document de présentation du diagnostic synthétique, spatialisé et illustré.
- Points de vue ou éléments qui pourraient faire l'objet d'un suivi dans le cadre d'un observatoire photographique des paysages.
- Cartes des grandes orientations et du programme d'actions.
- Fiches actions avec propositions opérationnelles précises et illustrées (cartes, dessins, croquis ...)
- Fiches des préconisations réglementaires.

L'ensemble de ces documents constituera le projet de territoire. Il devra être conçu dans le souci d'une appropriation aisée par les élus, les techniciens et l'ensemble des acteurs du territoire : une attention particulière devra être apportée à sa lisibilité et sa pédagogie. Tous les éléments cartographiques devront être intégrés dans un SIG.

Le prestataire devra remettre à l'issue de la mission :

- un exemplaire original papier non relié,
- l'ensemble des pièces du dossier en version numérique (format pdf et modifiable libre office, données SIG sous format .shp sur clef usb),
- 40 supports CD comprenant l'étude au format .pdf.

Hormis les œuvres produites par le ou les artistes (prestation supplémentaire éventuelle), l'ensemble des éléments produits sera la propriété du maître d'ouvrage et pourra être utilisé et diffusé sans restriction y compris les photographies et les croquis, qui seront aussi fournis à part sous forme de fichier informatique jpg individualisé.

Prestation supplémentaire éventuelle : Portrait de paysage

Production artistique, concepts pour un livret et une manifestation *Portrait de paysages*.

4- Pilotage et animation

4.1 La participation des acteurs locaux et de la population

L'appropriation du projet de territoire représente un enjeu important. La mission devra être envisagée de façon à permettre des allers-retours entre l'expertise, le travail de formalisation par le prestataire et les connaissances, souhaits des acteurs locaux. L'objectif est de favoriser un enrichissement des éléments de programme ainsi que la production d'une vision partagée à toutes les étapes du processus et un dynamisme intercommunal.

Le prestataire devra être en mesure d'animer les débats, de s'assurer d'une bonne appropriation des enjeux liés à la démarche, et d'assister le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un programme partagé par le plus grand nombre.

La DREAL, maître d'ouvrage, sera particulièrement attentive aux propositions relatives aux modalités et méthodes d'animation, de recueil de perceptions, de concertation et de communication envisagées.

Au démarrage de la démarche, la DREAL envisage l'organisation de la visite d'un site similaire. Le prestataire participera à cette visite, importante dans le cadre de l'animation de la démarche mais n'en aura pas la charge. Cette visite sera l'occasion de percevoir les attentes des acteurs locaux pour leur territoire. Le bilan de la journée sera rédigé par la Dreal.

De son côté, le prestataire proposera une visite collective du territoire de projet avec les acteurs locaux dont la logistique sera assumée par la maîtrise d'ouvrage. Celle-ci pourrait avoir lieu en phase de validation des grandes orientations (phase 2).

4.2 Les instances de pilotage

Un comité de projet aura pour rôle de valider les phases d'étude sur le plan politique et institutionnel. Il comprendra :

- les collectivités : communes, communauté de communes, PETR, conseil régional, conseils départementaux,

- les services de l'État : DRAC, UDAP, DDT, Préfectures et DREAL Occitanie
- les CAUE
- les Chambres consulaires

En phase 3, le prestataire proposera des **groupes de travail** (au maximum 4). Au-delà des instances déjà membres du comité de projet, seront notamment associés à ces groupes de travail, en fonction de leurs compétences respectives :

- professionnels du tourisme,
- agriculteurs, usagers, habitants, associations locales
- organismes spécialisés : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, relatifs aux sports de nature (CDESI), Centre National de la Propriété Forestière (CRPF), Fédérations canoé, pêche, randonnée ...
- représentants culturels ...

4.3 Rôles de la Dreal et du prestataire

La DREAL, en qualité de maître d'ouvrage, est l'interlocuteur principal du prestataire. Elle assure le pilotage du comité de projet, le suivi administratif du projet (gestion du calendrier, comptabilité,...), ainsi que la coordination de la concertation avec les acteurs du territoire.

Dans ce cadre, la DREAL se charge des invitations et de la logistique des réunions, de la diffusion des supports fournis par le prestataire et de la communication institutionnelle. Elle envisage l'organisation de la visite d'un site similaire au début de l'étude.

Le prestataire se charge de l'animation des réunions et de la production des supports d'animation, de la rédaction des comptes rendus et la production de l'ensemble des documents relatifs à la démarche (documents de synthèse, supports d'animation et de concertation, ...), qu'il soumet au maître d'ouvrage pour validation.

Lorsque la diffusion de documents sous format papier est nécessaire, le prestataire fournira à la DREAL, l'exemplaire validé reproductible et celui nécessaire à la présentation 4 jours avant la réunion pour permettre leur reproduction par la Dreal.

4.4 Délai d'exécution

Le délai d'exécution de la mission est fixé à un maximum de 18 mois avec l'échéancier prévisionnel suivant :

Phase 1 Diagnostic : 8 mois

Phase 2-3 Orientations et programme d'actions : 4 mois

Phase 4 Préconisations réglementaires et rédaction du document final : 3 mois

Synoptique de pilotage du projet

ETAPE	Comité de projet	ACTEURS LOCAUX <i>et population</i>
Lancement de la démarche	Comité 1	Visite d'un site similaire <i>Recueil des perceptions</i>
Phase 1 Diagnostic	Comité 2 validation intermédiaire	Prestation supplémentaire éventuelle : intervention d'artistes <i>Réunion des enquêtés</i>
Phase 2 Orientations	Comité 3 validation diagnostic et orientations	Visite collective du territoire de projet
Phase 3 Programme d'actions	Comité 4 validation intermédiaire	Groupes de travail (4) <i>Réunion des enquêtés</i>
Phase 4 Préconisations réglementaires	Comité 5 validation finale du programme d'actions	Diffusion des documents
Finalisation du projet de territoire et diffusion		Option : <i>Manifestation, livret Portraits de paysage</i>

IV Ressources documentaires et données

Rapport d'inscription et bilan du site inscrit

Docob Natura 2000 : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>

Espaces Naturels Sensibles : <http://www.ledepartement.fr/notre-avenir/la-qualite-de-vie/protection-de-lenvironnement/espaces-naturels-sensibles.html>

SPR existants et projets SPR

Contrats des GSO

Charte patrimoine et paysage pour demain du Pays Midi-Quercy <https://www.midi-quercy.fr/-Charte-Paysagere-.html>

Charte architecturale et paysagère annexée au PLUi Vère Grésigne Pays Salvagnacois

PLU, PLUi

Livret « portrait de paysage » de l'Arize.

Charte de bonnes pratiques, CPIE de Tarn-et-Garonne, 2009

Charte Design d'Espace d'objets et de signalétique, Pays Midi-Quercy, 2006

Les fonds de plan numériques et données disponibles seront mis à disposition.